

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 5 Absents : 7 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 07 mars 2019</p> <div data-bbox="1013 347 1364 548" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>REGISTRE ★ 15 MARS 2019 ★ A LA SOUS-PREFECTURE DE MURET</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Marie-Ange KOFFEL à Alain AUBERT, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Patrick MORDELET à Dominique ALM, Bruno BENOIST à Alain PACE, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Michel PASDELOUP, Corinne CORDELIER, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Philippe RIGAL, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p>N° 4584</p> <p>OBJET :</p> <p>Demande de subvention complémentaire DRAC : restauration de l'église</p>	<p>Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de travaux de réfection des corniches, balustrade, ornements en pierre, mise en accessibilité, élaboration de confortement du clocher et ravalement des façades en briques de l'église St Blaise et St Roch a fait l'objet d'une attribution de subvention par la Direction régionale des affaires culturelles dans son arrêté n°EJ2102138590 du 19 avril 2017.</p> <p>Dans le cadre de ces travaux de restauration de la façade de l'église Saint-Blaise et Saint-Roch des troubles dans les zingueries sur toiture qui entraînent des infiltrations et autres dommages ont été relevés. Les travaux arrivent à leur terme et l'échafaudage sera bientôt retiré.</p> <p>C'est pourquoi, afin de profiter de cet accès facilité, la commune souhaite réaliser les travaux de réparation de zinguerie sur la toiture de la nef avec l'échafaudage en place.</p> <p>Le coût de cette prestation est de 23.586,39 € HT (devis joint).</p> <p>Monsieur Le Maire propose de solliciter de la DRAC une aide financière complémentaire pour la réalisation de ces réparations qui n'étaient pas prévues initialement mais que les circonstances rendent indispensables.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le projet de travaux de réparation de zinguerie sur la toiture de la nef pour un montant total de 23.586,39 € HT (28.303,66 € TTC). • Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la subvention complémentaire la plus élevée possible pour l'aider au financement de cette opération. • Dit que la somme nécessaire au financement de ces travaux est inscrite au budget communal, opération 65, chapitre 21.

	<ul style="list-style-type: none">• Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 15 MARS 2019</p> <p>Affiché le : 16 MARS 2019</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 14 mars 2019</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 